



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 09 16 -02 : URBANISME – Demande d'agrément
APL pour deux logements communaux situés 1, place de l'Eglise

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 03/09/2024
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 10/09/2024
Pouvoirs : 6	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 19/09/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Safi BOUKACEM donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Henri COQUARD M Sylvere MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sandrine ARNAUD Mme Anne LANSON- PEYRE DE FABREGUES	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Vaugneray est propriétaire d'un immeuble comportant 4 logements, situés 1 place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose que deux logements soient conventionnés par les services de l'Etat afin de permettre à leurs locataires de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Ces logements intégreront ensuite le parc des logements locatifs sociaux de la commune.

Il s'agit d'un logement de type T2, situé au rez-de-chaussée, pour une surface de 55,06 m² et d'un logement de type T3, situé au R+1, pour une surface de 59,59 m²

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ADOPTE le projet tel que présenté pour le conventionnement de deux logements locatifs communaux situés 1, place de l'Eglise ;

DEMANDE aux services instructeurs de l'Etat, représentés par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, de prendre en compte le souhait de la commune de voir aboutir la procédure de conventionnement relative à ces logements.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
19.09.2024
et de la publication en mairie le
19.09.2024

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

